



Devenez éducateur et entraîneur en Activités aquatiques et de la natation avec le

Diplôme d'Etat JEPS spécialité « Perfectionnement sportif » mentions NATATION COURSE

- **Descriptif du diplôme et débouchés professionnels :**

Le DEJEPS « natation course » est le diplôme qui permet l'exercice du métier d'éducateur et d'entraîneur dans le domaine choisi.

Le titulaire du diplôme peut exercer en autonomie l'activité d'enseignement, d'entraîneur, de formateur et/ou du perfectionnement sportif.

Il est amené ainsi à concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation et de perfectionnement sportif de la « natation course ».

Il initie et coordonne la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement et le développement sportif en « natation course ».

Il enseigne les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de « natation course » en piscine et en milieu naturel.

Il conduit des actions de formation.

Ces activités s'exercent aujourd'hui principalement au sein des :

- Comités régionaux et départementaux affiliés notamment à la FFN
- Associations sportives affiliées notamment à la FFN
- Structures d'entraînement
- Collectivités territoriales.

- **Conditions d'entrée - prérequis :**

Pour pouvoir entrer en formation, les candidats doivent :

- Etre âgé(e) de 18 ans à la date des épreuves de sélection
- Ne pas présenter de contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation datant de moins de 3 mois
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation et aux tests de sélection complémentaires

Mention natation course
Etre titulaire du diplôme de secourisme PSE 1 (premiers secours en équipe de niveau 1) ou son équivalent, à jour de la formation continue annuelle
Etre capable de réaliser un test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau
Etre capable de justifier d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en natation course, de 800 heures, soit au sein d'un club d'une fédération sportive agréée, soit au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports, sur une durée de 3 ans minimum au cours des 5 dernières années qui précèdent l'entrée en formation
Etre capable de justifier d'un niveau technique et d'une maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course ou en nage avec palmes ou natation handisport
Etre capable de réaliser un 400 m 4 nages (règlementation FINA ou fédération handisport)
Etre capable de réaliser une performance correspondant à une grille de temps en natation course ou en nage avec palmes (annexes 1 et 2 de l'arrêté du diplôme du 15 mars 2010)

- **Dates - volume horaire - tarif de la formation :**

- du 01 octobre 2018 au 19 septembre 2019 pour une formation en parcours complet

- 1111 heures :

- 611 heures en centre

- 500 heures de stage pédagogique en situation professionnelle

- Formation autofinancé par le stagiaire :8,50 € de l'heure, soit 5193,50 €

- Formation prise en charge : 9.15 € de l'heure, soit 5590.65 €

- frais de dossier : 40 €

- du 01 octobre 2018 au 18 décembre 2018 pour une formation en parcours Partiel (BF4)

- 57 heures en centre

- Formation autofinancé par le stagiaire :8,50 € de l'heure, soit 484,50 €

- Formation prise en charge : 9.15 € de l'heure, soit 521.55 €

- frais de dossier : 40 €

- **Inscription jusqu'au 20 août 2018**

- Dossier à retourner au CREPS de Poitiers - Château de Boivre -

- 86580 VOUNEUIL-SOUS-BIARD

- **Responsable pédagogique :** Sébastien MORAWICE - Tél : 05 49 36 06 38 - sebastien.morawice@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Secrétariat de formation : Jeanine REVEILLAUD - Tél : 05 49 36 06 12

jeanine.reveillaud@creps-poitiers.sports.gouv.fr